

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 15232 Numéro SIREN : 807 654 488 Nom ou dénomination : A TOI MAURICE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 84679



20210846792020

DATE DEPOT : 05/08/2021

N° DE DEPOT : 84679

N° GESTION : 2015B15232

N° SIREN : 807654488

DENOMINATION : A TOI MAURICE

ADRESSE : Palais Brongniart - 33 place de la Bourse 75002 Paris

MILLESIME : 2020

*Copie certifiée conforme
Le Président*

[Signature]

« A TOI MAURICE »

A.T.M

Greffé du tribunal de commerce de Paris Comptes annuels déposés le : 13 AOUT 2021 Sous le N° : 84679 <i>[Signature]</i>

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital social 83.810 €
Siège social : « PALAIS BRONGNIART » 33, Place de la Bourse 75002 PARIS

R.C.S. PARIS
S.I.R.E.T. : 807 654 488

S.I.R.E.T. : 807 654 488 00020

* * *

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

1°- Proposition d'affectation du résultat (bénéfice + 19.744,50 €)

A reporter à nouveau + 19.744,50 €

2°- Résolution d'affectation des résultats (bénéfice + 19.744,50 €)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mars 2021

---- TROISIEME RESOLUTION ----

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice de + 19.744,50 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et décide d'affecter celui-ci comme suit :

A reporter à nouveau + 19.744,50 €

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 673 980,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 023,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/02/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

Etablissement fermé du 14/03/2020 au 02/06/2020 inclus suite à un Arrêté Ministériel.

A nouveau fermé depuis le 29/10/2020 par Arrêté Ministériel.

Les mesures mises en place pour faire face à cette crise sanitaire :

- Recours à l'activité partielle
- Recours à l'emprunt garanti par l'Etat
- Recours contre l'assureur en matière de perte d'exploitation

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	105 097,57	949,58	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	105 097,57	949,58	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 802 333,96 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 847,15			127 847,15
Immobilisations corporelles	658 092,14	16 394,67		674 486,81
Immobilisations financières				
TOTAL	785 939,29	16 394,67		802 333,96

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 437 551,95 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	92 441,94	12 655,63		105 097,57
Immobilisations corporelles	258 974,97	73 479,41		332 454,38
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	351 416,91	86 135,04		437 551,95

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	105 098	950	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	23 983	11 077	12 906	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	22 743	13 287	9 457	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	126 740	62 860	63 880	de 5 à 10 ans
A.a.i. divers	480 877	229 058	251 819	de 5 à 10 ans
Matériel bureau et informat.	20 144	16 173	3 971	de 3 à 5 ans
TOTAL	802 334	437 552	364 782	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 118 323,66 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	118 323,66	118 323,66	
TOTAL	118 323,66	118 323,66	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 97 491,55 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	97 491,55
Disponibilités	
TOTAL	97 491,55

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 222,78 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 715 603,07 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	537 223,93	345 835,04	191 388,89	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	106 897,98	106 897,98		
Dettes fiscales & sociales	69 961,72	69 961,72		
Dettes sur immobilisations	660,00	660,00		
Autres dettes	859,44	859,44		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	715 603,07	524 214,18	191 388,89	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 39 200,54 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 981,51
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 280,00
Dettes fiscales & sociales	30 251,53
Autres dettes	687,50
TOTAL	39 200,54

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 865 394,71 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	865 395	100,00 %
TOTAL	865 395	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	509 525,00	137 711,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	509 525,00	137 711,00

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise :		A TOI MAURICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2				
Adresse de l'entreprise		33 place de la Bourse PALAIS BRONGNIART 75002 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2				
Numéro SIRET *		8 0 7 6 5 4 4 8 8 0 0 0 2 0		Néant ☐ *						
				Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 0				
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	106 047	AC	105 098	950				
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 800	AG		21 800				
	Fonds commercial (1)	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	46 726	AS	24 364	22 362				
	Autres immobilisations corporelles	AT	627 761	AU	308 091	319 670				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW						
	Avances et acomptes	AX		AY						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières *	BH		BI						
	TOTAL (II)	BJ	802 334	BK	437 552	364 782				
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	29 537	BM		29 537			
En cours de production de biens		BN		BO						
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	3 351	BY		3 351				
Autres créances (3)		BZ	112 750	CA		112 750				
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE						
CRÉANCES	Disponibilités	CF	161 338	CG		161 338				
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 223	CI		2 223				
	TOTAL (III)	CJ	309 199	CK		309 199				
	DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 111 533	1A	437 552	673 981			
	Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		A TOI MAURICE		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 83 810...)	DA	83 810	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	321 195	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(481 701)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 023	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	(49 672)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	537 224	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 050	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	106 898	
	Dettes fiscales et sociales	DY	69 962	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	660	
	Autres dettes	EA	859	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	723 653	
Ecarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	673 981	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	532 264		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	PB	FC
	Production vendue { biens *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	PK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (I) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions	GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)		GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)			GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	
	Différences positives de change		GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	
Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	
	Différences négatives de change		GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT	
Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A TOI MAURICE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 052 441		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 025 417		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	27 023		
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	19 745	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	177 481	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 195	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

SYLVAIN LAJARDIE

Commissaire aux comptes - Expert comptable

3 Bis rue Sadi Carnot, 92120 Montrouge
Téléphone : 01 56 80 31 00 Fax : 01 40 47 63 48

SAS « A TOI MAURICE » - ATM

Palais Brongniart
33 Place de la Bourse
75002 PARIS

RCS PARIS B 807 654 488

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A TOI MAURICE » - ATM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période courant du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les fonds propres de la société restent négatifs à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2019.
- L'annexe au comptes annuels présente les modalités de financement (PGE de 275 K€) mises en œuvre dans le cadre des mesures destinées à accompagner les entreprises confrontées à la pandémie de Covid 19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les dépréciations constatées sur les matériels inscrits dans les stocks à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montrouge, le 24 février 2020.

Le Commissaire aux comptes



A TOI MAURICE**BILAN ACTIF**

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	106 047,15	105 097,57	949,58	0,14	13 605,21	2,07
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 800,00		21 800,00	3,23	21 800,00	3,32
Installations techniques, matériel & outillage industriels	46 725,80	24 363,56	22 362,24	3,32	23 901,80	3,64
Autres immobilisations corporelles	627 761,01	308 090,82	319 670,19	47,43	375 215,37	57,17
TOTAL (I)	802 333,96	437 551,95	364 782,01	54,12	434 522,38	66,20
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	29 536,80		29 536,80	4,38	29 681,32	4,52
Clients et comptes rattachés	3 350,60		3 350,60	0,50	12 448,18	1,90
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 321,12		1 321,12	0,20	1 321,12	0,20
. Personnel	54,51		54,51	0,01	54,51	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices					18 418,00	2,81
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 972,91		10 972,91	1,63	13 663,20	2,08
. Autres	100 401,74		100 401,74	14,90	1 962,40	0,30
Disponibilités	161 338,36		161 338,36	23,94	142 128,12	21,65
Charges constatées d'avance	2 222,78		2 222,78	0,33	2 154,31	0,33
TOTAL (II)	309 198,82		309 198,82	45,88	221 831,16	33,80
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 111 532,78	437 551,95	673 980,83	100,00	656 353,54	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 83 810,00)	83 810,00	12,44	83 810,00	12,77
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	321 195,00	47,66	321 195,00	48,94
Report à nouveau	-481 700,68	-71,46	-434 285,92	-68,16
Résultat de l'exercice	27 023,44	4,01	-47 414,76	-7,21
TOTAL (I)	-49 672,24	-7,38	-76 695,68	-11,68
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	537 223,93	79,71	293 647,73	44,74
. Découverts, concours bancaires			150,01	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés			270 000,00	41,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	8 050,00	1,19	11 647,50	1,77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 897,98	15,86	96 800,70	14,75
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	38 908,46	5,77	27 230,77	4,15
. Organismes sociaux	17 187,73	2,55	22 426,99	3,42
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 271,00	0,78	4 921,00	0,75
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 594,53	1,28	5 392,58	0,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	660,00	0,10	660,00	0,10
Autres dettes	859,44	0,13	171,94	0,03
TOTAL (IV)	723 653,07	107,37	733 049,22	111,69
TOTAL PASSIF (I à V)	673 980,83	100,00	656 353,54	100,00

A TOI MAURICE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue services	865 394,71		865 394,71	100,00	1 103 792,14	100,00	-238 398	-21,59		
Chiffres d'Affaires Nets	865 394,71		865 394,71	100,00	1 103 792,14	100,00	-238 398	-21,59		
Production immobilisée			7 840,18	0,91	11 517,14	1,04	-3 677	-31,92		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			177 481,08	20,51	5 632,92	0,51	171 849	N/S		
Autres produits			1 724,54	0,20	888,20	0,08	836	94,14		
Total des produits d'exploitation (I)			1 052 440,51	121,61	1 121 830,40	101,63	-69 390	-6,18		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			213 760,79	24,70	312 852,38	28,34	-99 092	-31,66		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			144,52	0,02	-11 031,27	-0,99	11 175	101,31		
Autres achats et charges externes			304 500,39	35,19	308 134,85	27,92	-3 634	-1,17		
Impôts, taxes et versements assimilés			12 510,94	1,45	12 451,39	1,13	59	0,47		
Salaires et traitements			330 437,73	38,18	352 266,48	31,91	-21 829	-6,19		
Charges sociales			69 065,25	7,98	97 719,06	8,85	-28 654	-29,31		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			86 135,04	9,95	88 101,96	7,98	-1 966	-2,22		
Autres charges			3 362,72	0,39	3 756,67	0,34	-394	-10,48		
Total des charges d'exploitation (II)			1 019 917,38	117,88	1 164 251,52	105,48	-144 334	-12,39		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			32 523,13	3,76	-42 421,12	-3,83	74 944	176,67		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Total des produits financiers (V)										
Intérêts et charges assimilées			5 499,69	0,64	4 934,64	0,45	565	11,45		
Total des charges financières (VI)			5 499,69	0,64	4 934,64	0,45	565	11,45		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 499,69	-0,63	-4 934,64	-0,44	-565	-11,44		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			27 023,44	3,12	-47 355,76	-4,28	74 378	157,08		
Total des produits exceptionnels (VII)										
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					59,00	0,01	-59	-100,00		
Total des charges exceptionnelles (VIII)					59,00	0,01	-59	-100,00		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)					-59,00	-0,00	59	-100,00		
Total des Produits (I+III+V+VII)										
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			1 052 440,51	121,61	1 121 830,40	101,63	-69 390	-6,18		
RÉSULTAT NET			1 025 417,07	118,49	1 169 245,16	105,93	-143 828	-12,29		
			27 023,44 Bénéfice	3,12	-47 414,76 Perte	-4,29	74 437	156,99		
Dont Crédit-bail mobilier			19 744,50	2,28	23 892,40	2,16	-4 148	-17,35		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 673 980,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 023,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/02/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

Etablissement fermé du 14/03/2020 au 02/06/2020 inclus suite à un Arrêté Ministériel.

A nouveau fermé depuis le 29/10/2020 par Arrêté Ministériel.

Les mesures mises en place pour faire face à cette crise sanitaire :

- Recours à l'activité partielle
- Recours à l'emprunt garanti par l'Etat
- Recours contre l'assureur en matière de perte d'exploitation

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	105 097,57	949,58	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	105 097,57	949,58	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 802 333,96 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 847,15			127 847,15
Immobilisations corporelles	658 092,14	16 394,67		674 486,81
Immobilisations financières				
TOTAL	785 939,29	16 394,67		802 333,96

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 437 551,95 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	92 441,94	12 655,63		105 097,57
Immobilisations corporelles	258 974,97	73 479,41		332 454,38
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	351 416,91	86 135,04		437 551,95

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	105 098	950	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	23 983	11 077	12 906	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	22 743	13 287	9 457	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	126 740	62 860	63 880	de 5 à 10 ans
A.a.i. divers	480 877	229 058	251 819	de 5 à 10 ans
Matériel bureau et informat.	20 144	16 173	3 971	de 3 à 5 ans
TOTAL	802 334	437 552	364 782	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 118 323,66 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	118 323,66	118 323,66	
TOTAL	118 323,66	118 323,66	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 97 491,55 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	97 491,55
Disponibilités	
TOTAL	97 491,55

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 222,78 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 715 603,07 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	537 223,93	345 835,04	191 388,89	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	106 897,98	106 897,98		
Dettes fiscales & sociales	69 961,72	69 961,72		
Dettes sur immobilisations	660,00	660,00		
Autres dettes	859,44	859,44		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	715 603,07	524 214,18	191 388,89	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 39 200,54 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 981,51
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 280,00
Dettes fiscales & sociales	30 251,53
Autres dettes	687,50
TOTAL	39 200,54

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 865 394,71 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	865 395	100,00 %
TOTAL	865 395	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	509 525,00	137 711,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	509 525,00	137 711,00

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe 1**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.